



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 6 juin 2024

www.mayenne.gouv.fr/Publications/Salle-de-presse

Distribution de la propagande électorale et des bulletins de vote en Mayenne en vue du scrutin des élections européennes le dimanche 9 juin 2024

Par décret n° 2024-226 du 12 mars 2024, les électeurs sont convoqués le dimanche 9 juin 2024 pour l'élection des représentants au Parlement européen. Dans le département de la Mayenne, 226 277 électeurs sont appelés aux urnes.

Les bureaux de vote ouvriront à 8h00 et seront clos à 18h00 en Mayenne.

Dans la perspective de ce scrutin, les professions de foi et bulletins de vote sont en cours d'acheminement auprès des électeurs par l'opérateur postal. Ils pourront parvenir à leur destinataire jusqu'au samedi 8 juin.

Parmi les 38 listes candidates enregistrées, certaines listes ont choisi de ne pas fournir leur profession de foi et leur bulletin de vote sous format papier, ce qui est leur droit.

Dans ces conditions, les enveloppes reçues par les électeurs ne comporteront pas toutes les professions de foi et les bulletins de vote de chacune des listes.

Concernant les professions de foi

Pour favoriser l'information des électeurs, le ministère de l'Intérieur met à disposition un site internet qui permet, dès à présent, de prendre connaissance des professions de foi fournies par les candidats (également disponibles en FALC et en audio) : programme-candidats.interieur.gouv.fr
Ces documents ne permettent cependant pas de voter.

Concernant les bulletins de vote

En Mayenne, à ce jour, 12 listes candidates ont fourni tous leurs bulletins et 8 listes ont livré un pourcentage de leurs bulletins.

Les listes candidates peuvent remettre directement les bulletins de vote aux maires la veille du scrutin ou aux présidents des bureaux de vote le jour du scrutin.

Si un électeur souhaite imprimer son bulletin de vote (à télécharger directement sur les sites internet des candidats), des règles précises s'imposent pour que le vote soit valide :

- imprimé au format A4 en paysage (210 X 297 mm) ;
- en recto verso ;
- en conformité avec le modèle produit par les candidats ;
- uniquement sur papier blanc d'un grammage compris entre 70g/m² et 80g/m² ;
- avec une encre de couleur noire.

Cabinet de la préfète

Tél : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

1/1

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53